

REGLEMENT « MON LIVRE A MOI »

Mon livre à moi **Une action pour encourager la lecture plaisir et l'accès aux livres**

L' Association des éditeurs de Tahiti et des îles (AETI) œuvre depuis plus de 20 ans pour la valorisation de la production littéraire polynésienne et d'une lecture plaisir accessible à tous. En partenariat avec les éditeurs membres de l'association, le pays et le Haut commissariat, elle souhaite se mobiliser pour **offrir à 2000 enfants de Polynésie âgés entre 6 et 18 ans la possibilité de recevoir un livre qu'ils auront choisi.**

Grandir auprès de livres est un bienfait avéré mais c'est aujourd'hui un privilège... À travers ce projet, l'association souhaite mettre en avant le plaisir de la lecture et la rendre accessible aux plus nombreux. Parce qu'avoir un livre à soi, c'est précieux. On le choisit ou des fois il nous choisit. On le feuillette, on écrit son nom dessus, parce qu'il est à nous. Le livre offre un moment à soi ou partagé, un instant choisi, pour s'évader en quelques pages ...

Article 1 / Le concours est ouvert à tous les jeunes de Polynésie française âgés de 6 et 18 ans

Article 2 / Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site **lireenpolynesie.pf**, (*rubrique Mon livre à moi*). Elles pourront être individuelles ou collectives (par classe).

Article 3 / Les inscriptions, pour être validées, doivent obligatoirement être accompagnées d'une copie de pièces justificative (Carte d'identité ou passeport)

Article 4 / Les inscriptions effectuées par des tiers devront respecter toutes les obligations relatives au concours

Article 5 / L'AETI s'engage à ne pas utiliser les données personnelles des participants. Tous les éléments transmis seront utilisés aux seules fins de ce dit concours et seront détruites à l'issue de l'opération

Article 6 / Les inscriptions sont ouvertes du 13 septembre 2022 au 1er novembre 2022. L'atteinte du quota sera signalée sur le site et déclenchera éventuellement l'arrêt des inscriptions avant la date limite fixée au 1er novembre.

Article 7 / Sélections des lauréats :

Les 2000 premiers inscrits seront déclarés lauréats de « mon livre à moi » et remporteront le livre de leur choix.

Article 8 / Tous les sélectionnés recevront un bon cadeau pour un livre par mail. Ils pourront venir directement au salon du livre, ou bien se rendre sur le site internet et découvrir le catalogue en ligne que les éditeurs ont créé pour cette opération.

Article 9 / Choix de l'ouvrage

Les heureux lecteurs effectueront leur choix entre le 15 novembre et le 11 décembre, au salon du livre ou sur le site internet www.lireenpolynesie.pf. Les choix seront validés en fonction des stocks disponibles

Les choix effectués après cette ne pourront plus être pris en compte.

Article 10 / Récupération des ouvrages

- au salon du livre du 17 au 20 novembre à la maison de la culture
- Au siège de l'Association à Fare Ute du 21 novembre au 31 décembre
- En expédition (postale, aérienne ou bateau) pour les personnes ne pouvant pas se déplacer ou résidant en dehors de Tahiti